



EDITO

Encore un Life !

C'est ce que pourraient dire certains. En effet les Life se suivent et ... ne se ressemblent pas. Avant d'évoquer ce nouveau programme, il convient de préciser la situation de cette espèce emblématique des vallées alluviales qu'est le râle des genêts. Aujourd'hui quasiment disparu de la plupart de ses sites historiques, cet oiseau, qui se comptait en milliers d'individus au début du 20^{ème} siècle, n'est plus présent qu'à trois minuscules centaines d'exemplaires sur des sites qui se réduisent également d'année en année.

Alors est-il encore bien raisonnable de tenter une nouvelle fois de les sauver ? N'est-ce pas assimilable à de l'acharnement thérapeutique ? L'argent du contribuable ne pourrait-il pas être mieux utilisé ? Que pouvons-nous faire qui n'ait pas déjà été tenté, sans succès évidemment ? Voilà quelques questions légitimes que la LPO s'est posées avant d'engager ce nouveau programme.

Elle a ainsi fait le tour des principaux experts et acteurs concernés par l'espèce afin d'évaluer les possibilités de la préserver. Des pistes ont été identifiées, tant au local avec des acquisitions et de la protection réglementaire, qu'au national avec des méthodes innovantes et des analyses de la pertinence de mesures contractuelles engagées depuis des décennies.

Ces pistes ont ensuite été confrontées à la réalité de terrain (études préalables des potentialités, capacité des acteurs à porter des actions concrètes sur le long terme).

A l'issue de ces étapes préliminaires et indispensables, afin de mettre toutes les chances de succès de leur côté, la LPO, la LPO Anjou et le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie ont décidé de confier la survie de cette espèce en France au programme européen Life. A l'heure où les restrictions budgétaires deviennent omniprésentes, la contrepartie qu'il offre est seule garante de pouvoir aider l'Etat français à mener à bien un programme de cette envergure.

Des acteurs locaux, collectivités, établissements publics et structures privées ont également accepté de participer à cette sauvegarde. A nous de faire de notre mieux afin de valoriser cette confiance et s'assurer que, dans 5 ans, une espèce supplémentaire ne rejoigne pas le triste podium des espèces en danger critique d'extinction.

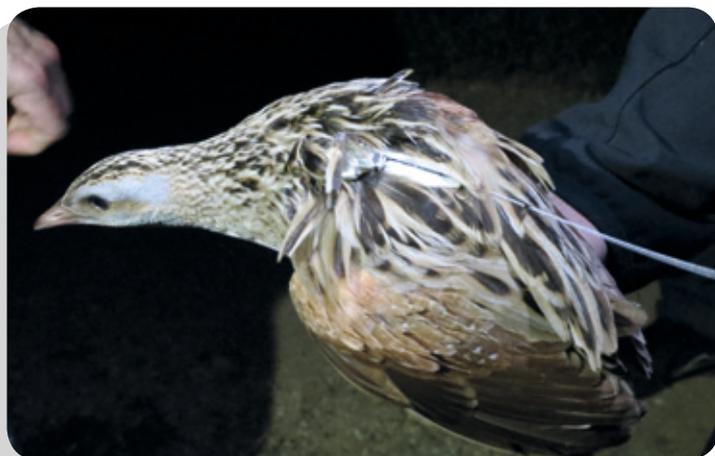
Thierry Micol

Chef du service Etudes du Patrimoine naturel de la LPO

Chercher un bip dans une meule de foin angevine

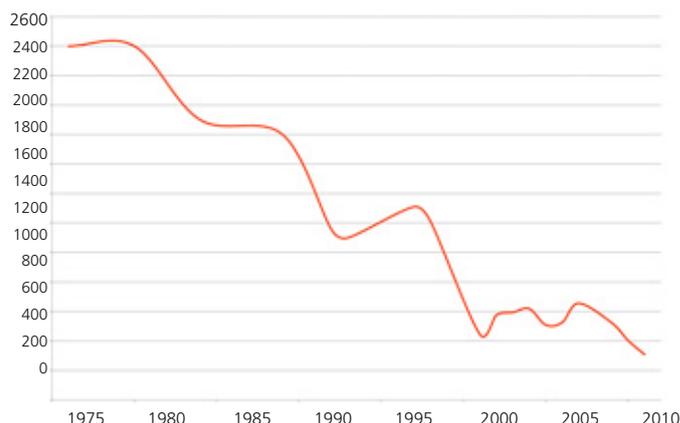
Le râle des genêts, espèce intégralement protégée en France et faisant l'objet d'un plan national d'actions, est classée "En danger" sur la liste rouge des espèces menacées du territoire. Lors de l'enquête nationale de 2009, la population était estimée entre 495 et 551 mâles chanteurs, contre 1 140 à 1 280 en 1998. En 2011, les dénombrements sont alarmants, entre 295 et 320 mâles chanteurs sont recensés ! Seule une contrée résiste tant bien que mal : les Basses Val-

lées Angevines, bastion principal de l'espèce en France, qui accueillait entre 219 et 231 mâles chanteurs en 2011 soit environ 74 % de la population nationale. En parallèle des recensements nocturnes des mâles chanteurs et du suivi de la fenaison effectués depuis de nombreuses années, un suivi télémétrique est réalisé dans le cadre du programme. Cette action a pour vocation d'améliorer les connaissances sur l'utilisation du territoire par l'espèce afin d'améliorer la protection des individus.



Pose de l'émetteur sur un râle des genêts

Evolution de la population de râle des genêts en France



METHODOLOGIE

L'étude a pour objectif d'équiper 20 jeunes et 20 adultes.

• Capture de mâles et pose de l'émetteur

La méthode de capture repose sur la territorialité des mâles. Ces derniers sont attrapés de nuit à l'épuisette, en diffusant le chant de l'espèce. L'ensemble des individus est bagué et équipé d'un émetteur de type backpack qui ne dépasse pas 3 % du poids de l'animal. Chaque oiseau est ensuite relâché à l'endroit exact de la capture.

• Le suivi télémétrique... ou radio-tracking

Effectué de jour et également de nuit, le suivi est réalisé à deux équipes. À l'aide d'antennes et de récepteurs, les observateurs cherchent à capter le "bip" régulier émis par l'émetteur. La position précise de l'observateur est relevée (coordonnées GPS) ainsi que la direction dans laquelle la force du signal est la plus intense. La position de l'individu suivi est alors déterminée par une méthode de biangulation. Ces données sont ensuite exploitées sous un système d'information géographique pour élaborer une cartographie de l'ensemble des emplacements des individus contactés au cours de la saison.

LES PREMIÈRES CONCLUSIONS & PERSPECTIVES

Durant cette première saison, les problèmes météorologiques et matériels se sont succédés et seuls cinq adultes ont pu être équipés, et les signaux de deux mâles ont été rapidement perdus... s'agissait-il d'un défaut des émetteurs ou bien les oiseaux sont-ils partis vers d'autres secteurs ? Point positif cependant, trois émetteurs ont pu être retrouvés dans les prairies.

Une des difficultés majeures de cette première année est la brusque montée des eaux par deux fois au cours du mois de mai, rendant difficile le dénombrement des mâles chanteurs, et perturbant fortement le suivi des oiseaux équipés. En 2013, il est prévu d'équiper un nombre beaucoup plus important d'oiseaux afin de palier l'éventuelle perte, et d'obtenir ainsi des résultats exploitables et significatifs.

Stéphanie HENNIQUE & Édouard BESLOT
 LPO Anjou



Premiers essais d'une barre d'effarouchement en Picardie

La barre d'envol, ou barre d'effarouchement, consiste à positionner une barre munie de chaînes ou de peignes devant le tracteur, en avant de la barre de coupe. La barre d'envol a pour but de faire décoller les animaux tapis dans l'herbe haute par contact, avant que les lames de la faucheuse ne les atteignent.

En Picardie, un prototype a été fabriqué sur mesure au printemps 2012 par une entreprise locale et prêté à un agriculteur de la Moyenne vallée de l'Oise, dont les prairies étaient occupées par des râles.

La fauche a pu être suivie au moment du test par l'agriculteur le 19 juillet par des observateurs à pied suivant la progression du tracteur. Les données récoltées permettent d'estimer une vitesse de fauche de l'ordre de 1,13 ha / heure. De nombreux passereaux se sont envolés.

Deux nichées de faisan de Colchide et 2 nichées de caille des blés ont pu être sauvées : suite à l'envol d'un ou plusieurs individus, les observateurs à pied sont passés dans l'herbe non fauchée pour faire décoller les nichées au sol ainsi repérées.

Mais surtout, 1 nichée de râle des genêts a pu être sauvée grâce à l'utilisation de cette barre. La nichée de râle compor-



tait 5 à 7 jeunes, non volants. Ceux capturés avaient un âge estimé de 25 jours, soit des jeunes volants à la fin juillet.

L'agriculteur n'a pas constaté de point négatif majeur lors de l'utilisation : les peignes se glissent bien dans la végétation, il n'a pas rencontré de problèmes particuliers pour manœuvrer lors de la coupe. Il a par ailleurs fait part des problèmes rencontrés quant à l'utilisation générale de ce matériel : à l'origine, la barre était trop large, dépassant de l'avant du tracteur et entraînant des difficultés pour manœuvrer, même une fois la barre repliée.

L'agriculteur l'a donc recoupée pour l'ajuster à la bonne largeur. Par ailleurs, le système d'attache s'est avéré très compliqué à manipuler pour une personne seule. De ce fait, la barre n'a été installée qu'une seule fois, et n'a pas été réutilisée par la suite. L'ensemble de ces remarques a été pris en considération et la barre d'effarouchement sera donc modifiée en conséquence pour une utilisation plus aisée en 2013. Par ailleurs, la fabrication d'une deuxième barre est également prévue.

D'autres agriculteurs se sont montrés intéressés par ce système et souhaitent le tester au cours de leurs prochaines fauches.



Marie-Hélène Guislain

Conservatoire d'espaces naturels de Picardie



Adaptation des pratiques agricoles en Moyenne Vallée de la Charente

Depuis 2007, en Moyenne Vallée de la Charente sur les 7000 hectares du site Natura 2000 et les 1800 hectares sous contrat MAET (Mesures Agro-Environnementales Territorialisées), seulement 300 hectares ont été souscrits en "mesures rôle des genêts" par des agriculteurs volontaires. Ces surfaces contractualisées sont loin d'être suffisantes pour sauver les populations restantes. Le cahier des charges des "mesures rôles des genêts" nécessite notamment des fauches tardives (au minimum après le 15 juillet), mais elles sont peu prisées par les agriculteurs, qui n'y voient qu'une perte de fourrage conséquente.

Parmi les actions de protection et de préservation du rôle des genêts mises en œuvre sur le site du Life de la Moyenne Vallée de la Charente, et en sus des MAET existantes sur le territoire, une des plus importantes consiste à conserver un couvert non fauché (bande refuge) afin d'assurer la sauvegarde directe des derniers couples nicheurs.



Des mesures d'urgence, réservées aux parcelles sur lesquelles ont été détectés des mâles chanteurs lors du suivi de reproduction, sont alors proposées aux agriculteurs pour agir sur la campagne de fauche de l'année en cours. Une compensation financière (pouvant aller jusqu'à 400 €/ha) est donc proposée à l'agriculteur, en contrepartie d'un retard de fauche total au moins jusqu'au 31 juillet, date à laquelle la majorité des individus (jeunes tout juste volants et adultes en mue) sont capables de s'enfuir.



Une convention annuelle est ainsi mise en place entre la LPO et l'agriculteur, par laquelle il s'engage à :

- faucher (ou faire pâturer) la parcelle après le 31 juillet,
- informer la LPO de la date de démarrage de la fauche afin d'en assurer le suivi,
- effectuer la fauche des parcelles en partant du centre vers la périphérie, ou en bandes vers l'extérieur,
- réduire la vitesse de fauche à 8 km/h en vitesse de croisière et 6 km/h lors du détournement de la parcelle et dans les dernières lamées.

En 2012 en Charente-Maritime, la campagne d'animation effectuée avec l'appui de la Chambre d'agriculture 17 a facilité la rencontre avec 4 éleveurs, grâce à qui environ 10 hectares de prairies ont bénéficié de cette mesure d'urgence.

Sophie Raspail
LPO

Pour plus d'information découvrez dès maintenant le site internet dédié au programme : <http://www.life-rale-genets.eu/>

